



**RETRAITÉS
CÔTES-D'ARMOR**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Flash info

UTR CFDT 22

N° 32 Janvier 2023

Demat deoc'h holl, Bonjour a tertous, Bonjour à toutes et à tous,

Deux mille vingt-deux s'apprête à tirer sa révérence et en attendant 2023, elle fut une année particulièrement anxiogène. Les facteurs sont multiples et notamment sur le plan international : La guerre en Ukraine, les tensions entre Chine et Etats-Unis (Taiwan notamment). Les régimes autoritaires prospèrent et même dans l'Union Européenne (Hongrie...). Des lueurs d'espoir néanmoins comme le combat des femmes en Iran, la victoire de Lula au Brésil, sans oublier les élections mi-mandat aux États-Unis

La préoccupation « climatique » traverse désormais l'ensemble des générations et des classes sociales. Cette préoccupation s'accompagne aussi d'une perception accrue des inégalités (transport, logement, revenus ...). Aussi, l'acceptabilité sociale ne pourra se construire que si les efforts sont partagés. Son corollaire est la transition climatique sa déclinaison en France : Une loi énergie-climat, un Plan de sobriété énergétique, un « bouclier énergétique » limite la hausse en France pour l'instant...

Le pouvoir d'achat des Français est de plus en plus impacté par l'inflation qui touche non seulement l'énergie mais aussi nombre de produits de consommation courante. Les mesures « pouvoir d'achats » du gouvernement {(carburant, prime de rentrée, revalorisation des minima sociaux, bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité, valeur du point + 3,5 % de la fonction publique, + 4 % des pensions de retraite de base, + 5,12 % de l'Agirc-Arrco (secteur privé)}. Le logement est un autre dossier fondamental que nous avons abordé lors de notre AG de Ploufragan (voir P4).

L'autre grand dossier est la réforme des retraites (voir P3) qui rencontre l'opposition de toutes les organisations syndicales et de jeunesse sur tout recul de l'âge légal de départ. La catastrophique réforme de l'assurance chômage, les débats sur l'immigration instrumentalisés (ex Callac) et les élections présidentielles et législatives ont marqué cette année permettant à 89 députés RN de siéger. Sous le sigle NUPES la gauche s'est unie préservant ses positions (au profit de LFI surtout dont Guingamp). A l'assemblée, les débats se crispent entre la majorité présidentielle devenue relative et les oppositions (NUPES, RN, LR...) débouchant sur un 49.3 érigé en solution par l'exécutif !

Pour la CFDT, L'année qui s'achève a été, à l'instar des précédentes intense avec en point d'orgue le 50e congrès confédéral (réussi sur la forme et sur le fond) et bientôt Valence (en juin) pour les retraités (UCR).

Saluons aussi les résultats des Élections Fonctions Publiques, la CFDT conforte sa place de première organisation syndicale française (Tout particulièrement INTERCO CFDT 22 : vote d'un agent sur 2 des fonctions publiques territoriales et d'Etat pour la CFDT).

Sommaire

p 1 L'édito

p 2 AG UTR 22

p 3 Logement et CESER

p 4 La réforme des retraites

p 5 Raisons d'une opposition
Petit traité d'abondance...

p 6 Joint Français

p 7 Militier sous d'autres formes

p 8 dates et brèves
Brèves de c(l)aviste

Pour nous retraités, il s'agit de répondre aux questions intergénérationnelles telles liées au cadre de vie, à la santé, l'autonomie, la retraite, la lutte contre les discriminations ou le défi de la transition écologique.

Pour cela, **il nous faut poursuivre notre structuration** et prioriser notre développement à tous les niveaux ! Lors de notre AG du 25 novembre nous avons réaffirmé la nécessité de poursuivre en ce sens (rôle de nos commissions, de nos mandats...) tout en soutenant l'ensemble des organisations de la Confédération.

Prenons conscience que la CFDT reste un des trop rares pôles progressistes de stabilité du pays.

**Bloavezh mat da beb hini, d'ar re gozh amzer
disoursi ha yec'hed bepred'n o zi, evit gwelet o
bugale hep trubuilhoù ar vuhez* .**

Jean Yves Quéré
Secrétaire général UTR22

* Bonne année à chacun et aux anciens une année paisible de pouvoir rester chez eux en bonne santé afin de voir leurs enfants et de mener une vie sans problème.



Union Territoriale retraités – CFDT des Côtes d'Armor Assemblée Générale 25 novembre 2022 Ploufragan

Après le congrès de 2021, le nouveau conseil s'est mis au travail, il s'est organisé en commissions, conformément à sa résolution et aux missions de l'UTR. Le Conseil s'est régulièrement réuni. Les conseillers ont participé en nombre à ces réunions où les suppléants sont toujours conviés. Le bureau s'est également réuni à 7 reprises, l'arrivée des nouveaux conseillers a été un facteur de renouvellement des débats. L'UTR a créé 4 commissions : Développement, Formation, Sociale et Communication.

Notre dernière AG avait fixé des orientations :

- Se fixer des objectifs concrets et atteignables par exemple sur les transferts
- Que la commission Développement travaille sur les transferts des adhérents retraités vers les retraités : rencontres avec les syndicats de salariés.
- Dans les priorités, le lien avec les syndicats régionaux sera dévolu à l'URR, et celui des syndicats départementaux aux UTR, en lien avec l'URI et les UD
- Établir des conventions entre l'URR et l'URI ainsi qu'avec les syndicats CFDT départementaux et régionaux.
- Réponse à la carte
- Création et mise à jour des outils de développement (docs, conventions etc...)

La formation et le développement sont intimement liés et sont des outils de développement au travers de formations comme : Adhérents CFDT bientôt en retraite, accueil des nouveaux retraités, prendre sa place dans la CFDT retraitée, les systèmes de retraites, et pour le conseil UTR une formation structurer une équipe les 7 et 8 mars 2023.

La commission sociale a travaillé autour du schéma des solidarités, l'UTR s'est rapprochée de l'UD et de ses syndicats afin de se coordonner. Un groupe de travail a travaillé autour du maintien à domicile, sur les

résidences autonomes, les EHPAD et l'accompagnement des personnes. Un travail aussi autour de la santé sur les déserts médicaux et la répartition des établissements publics et hospitaliers, le privé non lucratif et le privé lucratif.

Au titre de **l'information et la communication** nous avons sorti 2 exemplaires du Flash et un troisième est en préparation. C'est aussi dans ce cadre et au bureau que se prépare nos AG et événements. D'ores et déjà il est proposé, à la suite d'un conseil

Pouvoir Vivre, dans les Unions locales, les organismes... voir dans les syndicats. Nous avons aussi financièrement soutenu fortement diverses opérations conformément aux engagements de l'AG précédente (Juridique, ASTI, Joint Français ...).

Pour mettre en œuvre toutes nos orientations, il est indispensable que de nouveaux militants nous rejoignent et participent aux commissions ou soient prêt à siéger en CDCA, CVS, CCAS etc...



syndical, dans le premier trimestre 2023 de créer une soirée d'échanges autour du travail de Maryvonne Guiavarc'h et de Robert Lucas sur la place de la femme dans la CFDT Bretagne.

En **appui aux structures CFDT** nous travaillons en lien avec l'UD sur les questions de santé et sociale pour élaborer et faire partager la position des retraités. C'est aussi récemment un groupe de travail, essentiellement constitué de retraités, sur « le conflit du Joint Français », initié par l'UD et animé par Louis Baron. Nous préparons aussi le Congrès de Valence les 6-7-8 juin 2023 de l'UCR.

L'implication des retraités se traduit aussi par une participation active sur les dossiers comme le recul du droit syndical, le juridique, le Pacte du

Il y a encore aujourd'hui, beaucoup trop d'adhérents et d'adhérentes CFDT retraités qui, par méconnaissance, restent dans leur syndicat d'origine ou tout simplement quittent la CFDT, les privant ainsi du débat collectif sur des sujets qui les intéressent au plus haut point tels que : les pensions de retraite, l'accès aux soins pour tous ou le bien vieillir...

De même, ils ne bénéficient pas du réajustement de leur cotisation et des services proposés par la CFDT retraités comme l'accès à un contrat collectif de complémentaire santé.

Sans oublier... que les réunions sont toujours des moments détendus et conviviaux !

Jean Yves Quéré

Lors de l'assemblée générale, à l'occasion de l'échange sur le logement et le vieillissement, Jacques Uguen est intervenu en tant que mandaté CFDT au CESER de BRETAGNE

Le CESER, **Conseil Économique Social Environnemental Régional** est la deuxième assemblée de Bretagne après le Conseil Régional, il regroupe le monde économique et les entreprises, le monde associatif et les syndicats dont la CFDT qui a 16 sièges du fait de sa position de premier syndicat breton. Je siège donc dans la commission « Aménagement des territoires et mobilité » et j'ai en charge plus particulièrement les politiques contractuelles entre le conseil régional et les territoires. A part la commission « Société, qualité de vie environnement » qui a fait une étude sur le logement des jeunes actifs en Bretagne le CESER n'a pas fait d'étude sur l'habitat à proprement parler.

Pour autant lorsqu'on parle **aménagement du territoire, la notion d'habitat est forcément au cœur de la réflexion**, surtout que la région a la gestion de certains fonds européens axés sur la cohésion des territoires (FEDER, FEADER), et le CESER a été contributeur au SRADDET (schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires), document qui s'impose au SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui eux même s'impose aux PLU, PLUI, PLUIH, qui impactent donc toute politique de l'habitat.



Cela a amené le CESER à faire **plusieurs constats**, si on veut **un développement équilibré de la Bretagne**, et donc réfléchir à l'habitat dans sa globalité ; **logement, mais également services et développement durable**, il nous faut donc sortir des politiques en silo qui entraînent **une consommation importante du foncier agricole** et une déconnexion entre le prix de

l'immobilier et les revenus des ménages, avec **des disparités fortes entre les territoires** avec le risque de fractures territoriale accrue qui pourraient conduire aux décrochages de ceux-ci, mais également un risque de fractures sociales. Ces disparités sont vraies **pour l'achat** (on en parle beaucoup) **mais également pour le locatif** avec des répercussions sur l'occupation sociale des territoires et qui s'avèrent être dans certains cas **un frein à l'emploi** (saisonniers, et emplois permanents).

D'autre part **la loi « climat et résilience »** est venu renforcer la sobriété foncière avec le zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050. Et le même temps le décret sur les interdictions de louer est paru comme dès le 1er janvier 2023 pour les logements classés G ayant une consommation globale d'énergie supérieur à 450kwh/M2/an...

Ces deux éléments, nécessaires à la **transition écologique** vont impacter l'offre de **logement en Bretagne**, avec un **foncier plus rare et plus cher** et donc une **offre locative moindre**, avec un parc public qui a de plus en plus de mal à répondre aux besoins), sachant que 70% des ménages des Côtes d'Armor sont éligibles au parc social. **La CFDT appelle à cette transition mais celle-ci doit être juste.**

Même si la Bretagne comptait 1536000 résidences principales en 2018, **la proportion de celles-ci diminue au profit des résidences secondaires et des logements vacants**. En 50 ans le nombre de résidence secondaire a été multiplié par 3,2 en Bretagne, et il n'y a que 12% de logements sociaux dans le parc de résidence principale (chiffre à mettre en relation avec les 70% de ménages éligibles aux logements sociaux).

<https://ceser.bretagne.bzh/>



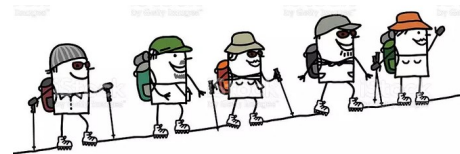
La Bretagne reste une région attractive mais vieillissante :

-1968-1975 augmentation globale de la population de 0,7%/an, avec un solde naturel de 0,5% et migratoire de 0,2%

- 2013- 2018 augmentation de 0,5% dû au solde migratoire, avec un solde naturel en baisse

-en 2021 les décès sont supérieurs aux naissances (-4600)

Avec **des répartitions spatiales contrastées**, avec un centre Bretagne qui se dépeuple et un fort axe St Malo/Rennes en croissance tant naturel que migratoire. Si les projections démographiques sur 2040 se situent à plus 0,51% en Bretagne elle sera de 0,1 à 0,4% sur les Côtes d'Armor, voire 0% sur Lannion avec **une proportion d'inactifs de plus en plus conséquente** du fait du vieillissement de la population. Il nous faut donc anticiper, car ces phénomènes sont prévisibles.



Aujourd'hui il faut **adapter l'existant au vieillissement de la population, à la fracture énergétique et aux nouveaux modes de vie**. Réfléchir aux **nouveaux besoins, inventer de nouvelles réponses**, sans doute plus de petits logements en centralité, réfléchir aujourd'hui à l'évolution de son habitat dans le temps, penser également aux services à mettre en place, lorsqu'on connaît les difficultés du recrutement dans certains secteurs de l'accompagnement.

Des grands défis sont à relever pour la cohésion des territoires et le bien vivre ensemble.

Jacques Uguen

La Réforme des retraites



Le sujet d'actualité est celui du projet de **réforme régressive des retraites** annoncée par le gouvernement dite réforme des retraites.

Il s'agit **avant tout d'une réforme budgétaire**. Fidèle à ses valeurs et à ses revendications de longue date, la CFDT s'oppose clairement au recul de l'âge légal de départ en retraite, mesure par nature la plus injuste puisqu'elle touche particulièrement les travailleurs qui ont commencé à travailler le plus tôt. Le projet obligerait particulièrement les salariés les plus modestes, ceux appelés de seconde ligne pendant la crise sanitaire, ceux aux métiers les plus pénibles, à travailler plus longtemps, voire à travailler plus que les autres.

C'est INACCEPTABLE et risque de générer une situation sociale perturbée.

La CFDT est donc opposée à la modification des conditions actuelles de départ à la retraite.

L'application accélérée de la loi Touraine du 21 Janvier 2014 prévoyait déjà une évolution progressive pour aboutir à un âge de départ à 63 ans avec 172 trimestres de cotisations en 2035. Concrètement, à partir du 1er septembre 2023, l'âge minimal de départ en retraite est censé augmenter de trois mois par an pour **atteindre les 64 ans en 2030**.

Autrement dit, les personnes nées après le 1er septembre 1961 et qui comptaient partir à la retraite le jour de leurs 62 ans devront décaler leur départ de trois mois. Les personnes nées en 1962 décaleront de six mois, celles nées en 1963 de neuf mois, etc. Ironie du sort, c'est la génération née en 1968 qui sera la première à devoir attendre 64 ans afin de faire valoir ses droits à pension. Pas de chance pour les enfants des barricades et des accords de Grenelle...

L'ensemble des Organisations syndicales s'opposent au passage de l'âge de l'ouverture au droit à la retraite soit porté à 65 ans. .

Ce 19 janvier, partout sur le territoire, plus de deux millions de travailleuses et travailleurs, et de jeunes se sont mobilisé-es mis en grève et/ou ont manifesté, dans le public comme dans le privé, contre la réforme des retraites de ce gouvernement.

Nous étions **15 000 à Saint Briec, 7000 à Lannion, 2000 à Guingamp, 6000 à Dinan** .

L'intersyndicale invite la population à signer massivement la pétition, et appelle à multiplier les actions et initiatives partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève, notamment autour du 23 janvier, jour de la présentation de la loi au conseil des ministres.

Cette réforme est inacceptable et va à l'encontre des intérêts de la population. Elle ne s'y trompe pas, puisque même avant d'être dans la rue plus de 600 000 personnes ont déjà signé la pétition intersyndicale. La CFDT souhaitait une réforme juste mais pas celle-là, il serait temps que le Président et sa majorité le comprennent... L'union est totale pour faire retirer ce projet de réforme des retraites, c'est pourquoi l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier



Plusieurs raisons motivent cette opposition :

Les salariés sont déjà nombreux (35%) à se voir évincés du marché du travail à partir de 55 ans. Les mesures visant l'emploi des seniors sont totalement insuffisantes, car non contraignantes.

L'équilibre financier de notre régime de retraite, évoqué pour justifier ce projet de réforme n'est pas recevable, d'autant que le soi-disant déficit à venir peut-être conjurer sans difficulté. Il utilise ce dossier pour redresser une situation financière impactée par un endettement, d'un niveau trop élevé et donner des gages à l'Union Européenne (et aux banques) sur le sérieux de sa gestion. Le gouvernement ne s'en cache guère, l'objectif de cette réforme est avant tout budgétaire. Selon ses calculs, les mesures annoncées permettront au système de retraite d'être à l'équilibre à l'horizon 2030.

Les efforts ne seront portés que par une partie des salariés qui vont devoir partir plus tard que prévu à la retraite. **Les entreprises ne sont pas mises à contribution** (au nom de la compétitivité).

Les critères de pénibilité (port de charges, vibrations mécaniques, postures pénibles, expositions chimiques) qui avaient été supprimés en 2017, n'ont pas été rétablis, alors qu'ils constituaient la contrepartie de l'allongement de la durée de cotisation acté en 2014.

Ils représentent plus de 90% des accidents de travail !

Il sera nécessaire de faire une réforme, mais pas celle-là. **La CFDT avait fait des propositions lors des concertations**, mais elle n'a pas été entendue. Pour financer les retraites, il est nécessaire de trouver des recettes complémentaires, notamment par les cotisations. Ce n'est donc pas pour pérenniser notre régime de retraite que le gouvernement veut le réformer.

Il veut poursuivre un insidieux **détricotage de notre régime de protection sociale**, en multipliant les diverses réductions de cotisations et en préconisant l'attribution de prime (non soumise à cotisation et non productive de droits sociaux) au lieu d'une revalorisation des salaires pour compenser les pertes de pouvoir d'achat liées à l'inflation.



PETIT TRAITE D'ABONDANCE

Lorsque que j'ai entendu notre Président de la République dire qu'il fallait en terminer avec l'abondance, **je me suis demandé de quelle abondance il s'agissait**. Voulait-il parler élevage, de la race bovine originaire d'Abondance (Haute Savoie)? Si tel était le cas, peut-être voulait-il en terminer avec ce pet des vaches qui, aux dires de certains, serait la cause du réchauffement climatique. Voulait-il parler gastronomie, du fromage savoyard à pâte crémeuse proche de l'emmental issu de la race homonyme, l'abondance?

Après m'être renseigné auprès des camarades Jean Louis guichet et Jean Luc LOZAT de la région Auvergne Rhône Alpes, il apparaît que ni le fromage, ni les vaches ne sont actuellement en danger. **Alors, qu'elles paissent en paix !**

En fait, **dans la bouche du président**, en terminer avec l'abondance, c'était mettre la sobriété sur le devant de la scène. C'est alors qu'ont déferlé sur les ondes des slogans tels que : **"je baisse, j'éteins, je décale"**.

On peut légitimement se demander si ce n'est pas **faire preuve de sobriété...intellectuelle** que de prier tous les citoyens de revoir à la baisse leur niveau de vie. En effet, **on sait que plus de 17 millions de nos concitoyens sont aujourd'hui en grande précarité**.

En grande précarité énergétique que ce soit pour se chauffer ou se déplacer, en grande précarité pour se loger, en grande précarité pour se soigner et même en grande précarité pour se nourrir, d'ailleurs, les restaurants du cœur et les banques alimentaires n'ont jamais été autant sollicités.

Dans le même temps, **une minorité de nos compatriotes continue de se gaver**. Que ce soit les actionnaires du CAC 40 qui se sont partagé plus de 57 milliards de dividendes, que ce soit les grands patrons qui se sont "accordés" des revalorisations de 52%. Tous ces gens là ne semblent pas concernés par le message du Président. L'heure n'est en effet ni au partage, ni à la redistribution des richesses.

Bien au contraire, les écarts continuent de se creuser et s'accroissent encore dans cette période d'inflation qui pénalise les plus démunis dont de très nombreux retraités.

Le pouvoir est sourd et n'abonde pas à notre demande de plus de justice sociale. Ce faisant, il fait le lit des extrémistes qui pourraient en tirer profit, comme ce fut le cas en Suède et en Italie, **Souhaitons qu'il soit encore temps d'agir !**

Michel BOTREL

Le 29 septembre dernier, une belle soirée CFDT pour « les 50 ans du conflit du Joint Français »

Près de 150 personnes ont répondu à l'invitation de la CFDT et **partagé un beau moment** qui a rappelé des souvenirs forts pour la génération de militant(e)s les plus anciens qui ont vécu ces moments. Pour les plus jeunes, en particulier les membres du Bureau Régional actuel, ce fut une belle occasion de comprendre l'importance de **ce conflit emblématique dans notre histoire sociale et syndicale**.

C'est cet objectif fixé par la CFDT, UD et URI, qui a amené au choix des intervenants de cette table. Leurs interventions vivantes et complémentaires, ont été fort appréciées.

Vincent Porhel, universitaire et Guy Lorant, journaliste à l'époque, ont su resituer le contexte des années 1970, marquées par des grèves souvent dures et longues pour des salaires meilleurs, la réduction et l'amélioration des conditions de travail (encore et toujours !).

Au Joint Français, obtenir de meilleurs salaires et mettre fin aux écarts avec l'usine de Bezons en région parisienne était une revendication majeure, le moteur du conflit.

De l'avis de tous, l'aboutissement victorieux de cette grève de 8 semaines fut possible grâce à la solidarité extraordinaire et unique qui se mit en place autour du conflit.

C'est cette solidarité qui a permis aux ouvriers et ouvrières du Joint « de tenir et de gagner ». Solidarité des dons venus de partout, de toute la Bretagne et au-delà, de tous les secteurs professionnels, soutiens financiers, dons de légumes, de lait, de viande, participation massive aux manifs... sans nul doute cette solidarité fut décisive. **Les mots de Julia Le Louarn, ouvrière gréviste en 1972** pour dire comment elle a vécu cette solidarité ont touché le public : oui cette solidarité était formidable, mais c'était aussi difficile et on « n'osait pas présenter ces bons d'achat » à l'épicerie du quartier

Gilles Servat a souligné combien le conflit du Joint Français avait changé la donne pour lui, pour la « cause régionale et le renouveau de la culture bretonne », définitivement réconciliées avec les valeurs de progrès et de solidarité de gauche. Son témoignage, ponctué de ses chansons « à capella » ont donné une touche de simplicité bien sympathique à cette soirée.

Les interventions CFDT, Yohann pour l'UD, Christophe pour l'Uri, Hélène pour le service archives de la Confédération, ont souligné la permanence des valeurs que fait vivre la CFDT dans ses combats et revendications, d'une époque à une

autre, si différentes et pourtant si proches par beaucoup d'aspects.

Une continuité qui fait aujourd'hui de la CFDT la 1ère organisation syndicale, une fierté pour toutes ces générations de militant(e)s.

Enfin, la dernière image de cette table ronde fut celle de **Jean Le Faucheur** par un témoignage enregistré il y a quelques années. **Gilles Servat lui fit l'honneur de chanter « la Butte Rouge »**, reprise par la salle, un bel hommage pour ponctuer cette soirée. Les échanges se prolongèrent comme il se doit autour du buffet et du pot de l'amitié offert par la CFDT.

Une belle soirée, rendue possible entre autres par le soutien financier de l'UTR et à l'implication du groupe 50 ans du Joint Français.



Salle de quartier Jean Le Faucheur

Le Jeudi 17 novembre, elle a été inaugurée par le maire de Saint-Brieuc en présence de sa famille et des militants venus nombreux en témoignage de son action syndicale prépondérante dans le département de 1960 à 1975 **notamment durant le conflit du joint français de 1972.**

André Gaudin au nom de l'ud 22 a retracé son parcours et remercié la nouvelle municipalité d'avoir entendu la demande de ses amis et camarades pour que soit scellé dans Saint-Brieuc la mémoire de Jean Le Faucheur.



**Lionel BRAS... après la vie professionnelle...
...l'engagement continue.**

Ce ne sont pas les causes à défendre qui manquent !



Une fois ta vie professionnelle terminée tu t'es tourné vers Adalea dont tu es même en ce moment président... pourquoi ?

J'ai une vie syndicale à la CFDT depuis quasiment mon premier salaire, il y a plus de 42 ans. Mais je dois dire que mon engagement syndical a plutôt pris la forme d'une vie de soutien et de solidarité, plutôt que de militant acteur. Et je poursuis ce soutien bien volontiers aujourd'hui, et sûrement demain encore.

L'histoire d'ADALEA a débuté par la création en 1979 de l'association FOYER(S) D'ACCUEIL qui se mobilise pour l'ouverture de lieux d'hébergement adaptés aux personnes en difficulté. A partir de 1982, l'association développe de nouvelles actions pour répondre aux besoins sociaux sur différents champs : l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, l'emploi et la formation, le logement et l'hébergement, l'insertion par l'activité économique, la veille sociale. Les actions sont à l'époque gérées par 3 structures : LE GOËLO, ACCUEIL FEMMES et ARMOR ACCUEIL. Après leur regroupement en 2000, l'association est rebaptisée ADALEA en 2007 afin de refléter plus fidèlement l'ensemble des activités de l'association et ainsi renforcer la lisibilité interne et externe.

Nos valeurs...

Depuis sa création, notre association a pour vocation d'accompagner ceux et celles qui, à un moment de leur vie, rencontrent des difficultés les ayant ou pouvant les conduire à l'exclusion ; de lutter contre toutes les formes de violences, notamment celles exercées sur les femmes.

Est-ce que cet engagement est une forme de poursuite de vie syndicale ?

Mon engagement au sein d'Adalea relève aussi de ce positionnement solidaire.

Ce sont les professionnel.le.s salariés d'Adalea qui interviennent avec compétence et engagement. Je ne suis que le président animateur de son conseil d'administration appelé à prendre les décisions nécessaires et utiles à la poursuite de leur œuvre. Bien évidemment je suis pleinement mobilisé avec ma casquette de militant pour porter ses valeurs et défendre les intérêts des personnes en précarité auprès des autres acteurs et des autorités locales ou nationales.

Est ce que tu peux présenter Adalea un peu plus ?

Adalea est une association employant environ 120 professionnel.le.s intervenant auprès de personnes en difficultés sociales et économiques : personnes ou familles sans domiciles,

femmes victimes de violences, jeunes sortis trop tôt de leur environnement scolaire, travailleur.euse.s en voie de réinsertion dans le monde du travail, etc. Adalea est un acteur majeur agissant en faveur de l'inclusion. En 2021, 8500 personnes ont bénéficié d'un service apporté par Adalea : plus de 200 logements et hébergements gérés, plus de 130 000 heures de formation offertes, plus de 20 emplois en transition encadrés. Tout est présenté et développé sur www.adalea.fr.

Ton temps libre c'est aussi beaucoup de gravure... tu peux nous en dire un peu plus ?

C'est vrai ! il faut aussi que je laisse ma main agir à sa guise avec les outils de son choix. Ce qu'elle préfère, ma main, c'est la pointe sèche sur plaque de cuivre pour les graver à l'eau forte. Ainsi elle me permet de calmer mes tempêtes, de tirer sur papier des estampes reproduisant mes rêves.



Est-ce que ton engagement Adalea transparait dans tes œuvres ?

Mes estampes représentent souvent des scènes humaines sans être exemptes de paysages variés. J'ai gravé des secouristes, des familles migrantes, des amoureux.ses, etc.

Récemment j'ai échangé une petite estampe que j'ai intitulée « Attention fragile ! ».

Elle représente 5 personnages tentant de mettre à l'abri un tableau reproduisant lui même une colombe. Je crois qu'on appelle cela une métaphore.

**Tout est visible sur
instagram @lionelbras**

Le mot du c(l)aviste...

Mince alors.

Pour aller à l'AG de l'UTR au Centre Technique Henri Guérin (temple des sportifs footeux) tu te dis, **je vais prendre le vélo, c'est bon pour la santé.**

Le trajet traverse Ploufragan et une belle piste cyclable qui longe le collège de la Grande Métairie permet d'**arriver tranquille**. Enfin presque, parce que sur un bout de route des automobilistes pressés (ils sont en retard à l'AG !) manifestent en te klaxonnant. Arrivé au Centre, pas de parc à vélos ni d'arceau. Pour une structure qui accueille un large public, dont les locaux et l'accueil sont très agréables, nous avons pu le constater lors de cette journée, et le déjeuner servi délicieux, ce manque d'un équipement qui répond à un développement des mobilités actives, est dommageable. Sans compter qu'un trajet à vélo pour venir, **c'est déjà un premier échauffement** (pour les membres du bureau UTR), indispensable **avant l'effort sportif** (des adhérents) d'une AG, et qu'un **retour à vélo... ce serait un bon décrassage après une journée assis !**

Philippe



Heureux Événement !

Vous pourrez maintenant retrouver nos infos des articles, des liens, des dates, sur la page UTR22



<https://www.cfdt-retraités.fr/Cotes-darmor>

Foire Aux Questions

Réforme des retraites 2023

Les réponses à vos questions

Retrouvez sur le site les réponses à vos questions concernant la réforme des retraites présentée par la Première ministre le 10 janvier 2023.

Négociation VS concertation ?

Âge légal VS durée de cotisation ?

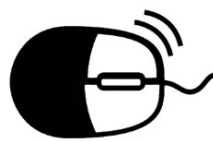
Système par répartition VS système par capitalisation ?

C'est quoi la réforme Touraine ?

C'est quoi le compte professionnel prévention (C2P) ?

C'est quoi le dispositif carrière longue ?

C'est quoi le COR ?
Et le fameux rapport du COR ?



RÉFORME DES RETRAITES

Retrouvez toutes les informations et tous les outils indispensables pour comprendre la réforme des retraites.



Conseil Union Régionale des retraités Cfdt
Bureau de l'Union Régionale des retraités
Colloque renforcer l'Union territoriale retraités22
Conseil Union Régionale des retraités Cfdt
Bureau Union Régionale des retraités Cfdt
Congrès de Valence Union Confédérale des Retraités
Conseil Union Régionale des retraités Cfdt

27 janvier
2 mars
7, 8 mars
04 avril
16 mai
5, 6 juin
20 juin



Responsable de la publication : Jean Yves Quéré Conception et mise en pages : Philippe Colas
Comité de rédaction : Françoise Blévin, Michel Botrel, Ange Cadoret, Gilles Chavin-Collin, André Gaudin, Michel Le Roy